



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Edgard MARECHAL – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Catherine VERAN – Denis ARNOUX – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Audrey ALLEMAND – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD.

Pouvoirs donnés : Gérard BLANC à Céline CASTELLS
Christiane BOYER à Elisabeth RABOUIN
Hélène MARTIN à Yves DURAND

Secrétaire de séance : Monsieur Edgard MARECHAL

Délibération n° 2023/061 : Convention de financement de travaux avec le SMED13 BT poste Grand Bel air Route d'Avignon - RD470N

Rapporteur : Augustin TEYSSIER

Par courrier du 11 juillet 2023, le SMED13 a informé la Commune de la nécessité de procéder à un renforcement du réseau basse tension Poste GRAND BEL AIR par poste PSSB Route d'Avignon – RD470N.

Pour ces travaux le SMED permet à la Commune de bénéficier d'une dotation dans le cadre du programme Facé 2023.

Cette aide est allouée selon les critères d'attribution suivants :

- Plainte client auprès de l'exploitant ;
- Longueur de tronçon du départ supérieure à 2 km ;
- Nombre important de clients mal alimentés ;
- Chute de tension supérieure à 12 % ;
- Tête de départ en surcharge ;
- Certificat d'urbanisme ou permis de construire en cours ou à venir nécessitant un renforcement en plus de l'extension du réseau.



Le coût total de l'opération est estimé à 130.176 € HT soit :

- 104.141 € HT (80%) à la charge du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification ;
- 26.035 € HT à la charge de la Commune recouverts par le SMED13 par l'émission de titres de recettes ;
- La TVA sera reversée par Enedis au SMED13.

La récupération de la participation communale est prévue comme suit :

Au démarrage des travaux	30 % de la participation communale
A compter de la réception des travaux	Solde de la participation communale en matière de travaux, d'études et frais annexes sur les réseaux électriques
	Participation communale en matière de maîtrise d'œuvre assurée par le SMED13 sur les réseaux électriques à proportion de son taux de contribution à l'opération

Selon le planning prévisionnel, les dépenses seront impactées sur le budget de l'exercice 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement correspondante jointe en annexe.

L'exposé du rapporteur entendu,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

APPROUVE la convention de financement de travaux avec le SMED13 pour les travaux de renforcement du poste basse tension GRAND BEL AIR Route d'Avignon – RD470N pour un montant de 130.176 € HT soit 104.141 € HT (80%) à la charge du Fonds d'Amortissement aux Charges d'Electrification et 26.035 € (20%) à la charge de la Commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.

Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »